

Delaître, François

De: ISABELLE MICHEL <ISABELLE.MICHEL@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé: 6 avril 2018 16:01
À: Delaître, François
Cc: GILLES DESGAGNES; JEAN SAVARD
Objet: Projet de stabilisation des berges du lac St-Louis à Pointe-Claire (décret de soustraction)

Bonjour M. Delaitre,

Voici le résultat de notre analyse suite à votre demande en date du 27 mars 2018 afin de soustraire le projet cité en objet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Ceci peut se faire dans le cas où la réalisation du projet est requise afin de réparer tout dommage causé par un sinistre au sens de la Loi sur la sécurité civile ou pour prévenir tout dommage que pourrait causer un sinistre appréhendé.

En fonction de l'étude soumise par la firme Stantec Experts-conseils ltée en janvier 2018, il nous semble raisonnable de soustraire ces travaux à la procédure **mais seulement pour la section 42 et 51** du fait de la proximité de la route, et donc de l'imminence de danger pour cette dernière.

Par contre, pour les sections 40 et 41, le caractère urgent de la situation ne nous apparaît pas, à moins de nouvelles démonstrations.

Espérant le tout conforme, recevez mes sincères salutations.

Isabelle Michel
Conseillère en sécurité civile
Direction régionale de la sécurité civile
de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides
Téléphone : (514) 873-1300 poste 42609
Télécopieur : (514) 864-8654
Courriel : isabelle.michel@msp.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez SVP le détruire
et nous en aviser aussitôt.

MERCI!

Notre expertise vaut plus!

Message important du personnel professionnel du gouvernement du Québec en négociation

Comme le souligne le Secrétariat du Conseil du trésor, **préserver l'expertise de la fonction publique** en misant sur les ressources internes est un enjeu capital pour l'accomplissement des missions publiques de l'État. Pour y parvenir, il s'avère essentiel d'**offrir des salaires compétitifs**. L'Institut de la statistique du Québec confirme que le personnel professionnel de l'administration publique québécoise accuse un **retard de rémunération globale de plus de 26 %** par rapport aux autres professionnels du secteur public.

Au lieu de combler cet écart, le gouvernement vise à le creuser. Soucieux d'**offrir aux citoyens des services publics de qualité**, nous croyons que la pérennité des biens collectifs et la saine gestion des fonds publics exigent la **reconnaissance des experts de l'État**. L'expertise du personnel professionnel vaut plus!